

GTRS Open days auto

Bulletin d'inscription

Journée loisirs ouverte aux véhicules de série et aux véhicules de compétition pour roulage libre.

Aucun chronométrage ne sera effectué par GTRS.

2 heures minimum de roulage garanties dans la journée, soit 8 sessions de 15 min.

Date souhaitée

--	--	--	--	--	--	--	--

Matin

Après-midi

Journée

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal

--	--	--	--	--	--

 Ville _____

Email _____

Téléphone Fixe _____ Téléphone Portable _____

Nom du/des passagers éventuel(s) _____

Merci d'écrire très lisiblement

Le conducteur signataire de ce document s'engage préalablement à faire signer la feuille d'abandon de recours à tout passager éventuel.

Seuls 3 accompagnants maximum par pilote sont autorisés sur le paddock.

Type de véhicule

Marque _____ Modèle _____ Immatriculation _____

Modèle de série

Modèle de série modifié

Compétition

Poids _____ Puissance réelle _____

Cocher cette case si vous venez avec une remorque.

PARAPHE SVP

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire

Contact : 06 84 43 31 06 – email : g.t.r.s@hotmail.fr – site : gtrsopendays.com

GTRS sarl – 51 rue du Général-Patton – 33390 Blaye

Siège social : La Ville - 50540 Les Biards - Rcs Coutances 514 444 447 – Sarl au capital de 500,00 €

GTRS Open days auto

Tarifs journées

Possibilité de réservation exclusive de 8 sessions de 15 min ou plus (groupes, associations, clubs... : nous consulter).

Minimum 2 heures de roulage sur la journée, soit 8 sessions de 15 minutes, sous réserve du nombre d'incidents éventuels nécessitant une intervention sur la piste.

	1/2 Journée en week-end et jours fériés	Journée en week-end et jours fériés	1/2 Journée en semaine	Journée en semaine
Inscription plus de 8 jours à l'avance	95 €	129 €	84 €	115 €
Inscription moins de 8 jours à l'avance	115 €	155 €	105 €	135 €

- Montant du droit d'inscription (voir tableau ci-dessus) _____
 - 2^e conducteur : 25 € (même session que 1^{er} conducteur sauf cas de roulage permanent) _____
 - A partir du 3^e conducteur : un nouveau droit d'inscription sera perçu (voir tableau ci-dessus) _____
 - Location de box : 1/2 journée 40 € / journée 70 € (réservation plus de 8 jours à l'avance) _____
1/2 journée 70 € / journée 120 € (sans réservation) _____
- TOTAL** _____

MODE DE PAIEMENT

A remettre avec le bulletin d'inscription

- Espèces sur site [*]
 CB à distance
 Chèque à l'ordre de GTRS
 CB sur site [*]

Chèque à l'ordre de GTRS

[*] IMPORTANT : Toute inscription est considérée comme valide uniquement si le dossier est retourné dûment complété, daté, signé, et accompagné du paiement correspondant (permettant notamment l'application du tarif préférentiel).

Une confirmation de réservation par email, à défaut par téléphone ou texto vous sera envoyée pour validation de votre inscription.

Toute réservation est définitive et non remboursable

Nous recommandons fortement aux participants de s'inscrire au préalable afin de garantir les disponibilités. En cas d'inscription directement sur place, les sessions sont susceptibles d'être complètes, nous serions alors dans l'obligation de refuser toute demande d'inscription et, par souci d'équité, le tarif préférentiel ne pourra être appliqué pour des inscriptions sur place ou des dossiers reçus tardivement.

PARAPHE SVP

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire

Contact : 06 84 43 31 06 – email : g.t.r.s@hotmail.fr – site : gtrsopendays.com

GTRS sarl – 51 rue du Général-Patton – 33390 Blaye

Siège social : La Ville - 50540 Les Biards - Rcs Coutances 514 444 447 – Sarl au capital de 500,00 €

GTRS Open days auto

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)

M. / Mme _____

reconnait par la présente être titulaire d'un permis de conduire automobile en cours de validité, être soit propriétaire du véhicule mentionné ci-dessus, soit avoir l'autorisation du propriétaire aux fins d'utiliser ce véhicule pour la journée « Open auto ». En outre, je reconnais être en possession de tous les documents afférents au véhicule et en particulier de la carte grise ou du passeport technique en cours de validité.

Je suis en conformité avec les articles L324-1 et L324-2 du code de la route relatifs à l'obligation de s'assurer pour faire circuler un véhicule à moteur. En cas de passager dans le véhicule, l'assurance devra obligatoirement inclure la garantie passager. Je m'engage à ne pas être sous l'influence de substances interdites ou d'alcool pouvant altérer mes facultés de concentration, réflexes, etc., indispensables à la conduite d'un véhicule à moteur et à cet effet m'interdit toute consommation de ces produits dans l'enceinte du circuit.

Lors du passage à l'accueil (ouvert une heure avant l'heure d'ouverture officielle du circuit), il sera demandé de présenter le permis de conduire et l'attestation d'assurance incluant le roulage sur circuit en journées loisirs ainsi que la RC passager (documents originaux, pas de photocopies).

A défaut, une assurance est possible à la journée ou à l'année à contracter sur place par l'intermédiaire de notre partenaire, les Assurances Lestienne (spécialiste dans l'assurance des véhicules non homologués).

Veillez prendre connaissance du règlement intérieur de notre partenaire, le Circuit de Haute-Saintonge, le parapher et le signer. Ce document fait partie intégrale du présent bulletin d'inscription.

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »

Merci de renvoyer le bulletin de réservation ainsi que le règlement intérieur et la Fiche d'abandon de recours conducteur paraphés et signés à GTRS sarl – 51 rue du Général-Patton – 33390 Blaye

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire

Contact : 06 84 43 31 06 – **email** : g.t.r.s@hotmail.fr – **site** : gtrsopendays.com

GTRS sarl – 51 rue du Général-Patton – 33390 Blaye

Siège social : La Ville - 50540 Les Biards - Rcs Coutances 514 444 447 – Sarl au capital de 500,00 €



Fiche d'abandon de recours conducteur

Je soussigné(e)

M. / Mme _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Véhicule 1 _____

Véhicule 2 _____

Véhicule 3 _____

Véhicule 4 _____

Déclare par la présente entreprendre des séances de tours libres et roulages (non chronométrés par GTRS), sous son entière responsabilité et à ses risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement pour lui-même et tous ses ayants droits, à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les organisateurs, la Sarl GTRS, ainsi que tout participant à ces séances.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter chaque article.

S'engage à respecter immédiatement les demandes et consignes du responsable de piste ou de GTRS.

Accepte le port du casque.

Reconnaît être seul responsable de son véhicule et s'engage à ne pas prêter son véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique et acquitté ses droits d'inscription.

Reconnaît être responsable des dégâts éventuels qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures (clôtures, quilles, endommagement de la piste...) et s'engage à en rembourser les frais occasionnés sur la base du devis établi par les fournisseurs du circuit de Haute-Saintonge. De même, en cas de projections importantes de liquides sur la piste, s'engage à rembourser les sacs d'absorbant sur la base du prix d'achat par le circuit de Haute-Saintonge.

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »

Fiche d'abandon de recours conducteur à renvoyer à GTRS sarl – 51 rue du Général-Patton – 33390 Blaye

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire

Contact : 06 84 43 31 06 – **email** : g.t.r.s@hotmail.fr – **site** : gtrsopendays.com

GTRS sarl – 51 rue du Général-Patton – 33390 Blaye

Siège social : La Ville - 50540 Les Biards - Rcs Coutances 514 444 447 – Sarl au capital de 500,00 €



Circuit de Haute Saintonge

J.P. Beltoise



Règlement intérieur

Toute utilisation des pistes et/ou infrastructures du circuit de Haute Saintonge nécessite l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur. Le non-respect de l'un des articles ci-dessous pourra entraîner l'exclusion du contrevenant sans possibilité de remboursement.

Général

Heures d'ouverture du site : 8h30-12h30 et 14h00-18h00. Ouverture à 8h00 pour les journées open.

Circulation limitée à 30 km/h dans l'enceinte du Circuit de Haute Saintonge (voies d'accès, parking, paddock). Respect des voies de circulation.

Accès limité aux véhicules immatriculés ou répondant à la réglementation des émissions sonores fixées par les fédérations sportives délégataires ; et conforme à la réglementation du code de la route ou celle des fédérations délégataires pour la sécurité.

L'accueil du public, extérieur aux locataires de la piste, ou à leurs clients et autres personnes invitées, n'est pas autorisé sur le site en dehors du bâtiment d'accueil où toute personne doit se présenter avant de se diriger vers un autre endroit du circuit. Le responsable de piste est en droit d'exclure toute personne ne répondant pas à ces conditions.

Paddock

Interdiction formelle de planter quoi que ce soit dans le sol.

Tout dépôt ou vidange est formellement interdit. L'abandon de pneumatiques est interdit par la loi.

Tout matériau apporté devra être ramené.

Interdiction d'intervenir ou de modifier quoi que ce soit sur les installations du circuit.

Le paddock est fermé en dehors des horaires d'ouverture du site.

Toute personne, équipe ou organisme souhaitant utiliser le paddock en dehors de ces horaires devront faire une demande de gardiennage de nuit par un maître chien organisé et facturé par le circuit de Haute Saintonge.

Piste vitesse et voie des stands

(interdit aux moins de 16 ans)

Horaires d'ouverture

Bureaux : Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h00-18h00

Pistes :

■ Du 1^{er} avril au 31 octobre :

- Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00
- Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-18h00

■ Du 1^{er} novembre au 31 mars :

- Du lundi au samedi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30
- Le dimanche : 9h30-12h00 et 14h00-17h30

Le drapeau à damier est présenté 3 minutes avant l'heure officielle de fermeture de la piste.

L'accès à la piste « vitesse » n'est autorisé qu'après signature du présent règlement intérieur et de la fiche d'abandon de recours au secrétariat du circuit dans le bâtiment d'accueil (ou au bureau du chef de piste dans le bâtiment des stands le week-end).

PARAPHE SVP

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire

Contact : 05 46 04 08 10 – **email :** contact@circuitdhs.com

Circuit de Haute Saintonge – La Grand Font – 17360 La Genétouze





**Circuit de
Haute Saintonge**

J.P. Beltoise



Seuls les véhicules homologués et/ou n'excédant pas la norme d'émission sonore règlementée par les fédérations délégataires sont autorisés à rouler sur la piste « vitesse ».

En tout état de cause, les véhicules ne devront pas dépasser 95 décibels lors des contrôles réalisés au régime moteur préconisé par la fédération concernée.

- 4 -

Les utilisateurs de la piste devront être équipés de casques, ceinture de sécurité ou harnais pour les autos ; cuir et textile homologué en 1 ou 2 parties, casque intégral homologué code de la route, gants, dorsales et chaussures hautes adéquates pour les motos.

Dans tous les cas, les instructions complémentaires ou spécifiques communiquées par le responsable de la piste doivent être strictement respectées.

La piste « vitesse » tourne dans le sens des aiguilles d'une montre. Aucune modification au tracé ne pourra être apportée sans accord express et écrit par la Direction.

La circulation sur la voie de stands doit impérativement respecter les règles suivantes :

- 20 km/heure maximum tout le long de la zone de panneauage jusqu'au feu de sortie des stands.
- Circulation moteur tournant jusqu'à l'arrêt total.
- Les « burns », « rupteurs » et blocages de roues sont formellement interdits.

Stands

Les box des stands sont attribués sur réservation et mis à disposition à J-1 à 18h00.

En dehors des horaires d'ouverture de la piste « vitesse » et ce jusqu'à 19h30, les émissions sonores à l'intérieur des stands devront être réduites à leurs stricts minimums : démarrage moteur sans accélération.

La remise des clés des box est soumise à un état des lieux avec remise d'une caution de 300 euros.

Tranquillité publique

Afin de préserver la tranquillité publique, différents contrôles seront effectués afin que toutes les règles édictées dans ce règlement intérieur soient respectées et en particulier :

- Vérification des fiches d'homologation et des équipements de sécurité pour les véhicules de compétition.
- Vérifications des cartes grises pour les véhicules de série.
- Contrôles sono métriques selon les procédés recommandés par les fédérations délégataires et contrôle permanent en situation réelle grâce à trois points de mesure dont deux en limite de propriété de riverains.
- Contrôle de l'équipement vestimentaire des utilisateurs de la piste.
- Surveillance vidéo en temps réel avec enregistrement de l'intégralité du circuit de vitesse.
- Respect total des horaires d'utilisation de la piste.

La direction se réserve le droit de modifier les horaires pour des raisons de sécurité, d'organisation et de tranquillité publique.

Tout utilisateur ou locataire de la piste est responsable de ses accompagnateurs ou invités.

Le personnel du Circuit a toute autorité pour exclure toute personne ne respectant pas les consignes ci-dessus du Règlement Intérieur et/ou des Conditions Générales de location, ou dont le comportement sur le site ou sur les pistes pourrait être considéré comme dangereux ou incompatible au bon fonctionnement et à l'image du Circuit de Haute Saintonge et ce, sans remboursement.

PARAPHE SVP

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire

Contact : 05 46 04 08 10 – email : contact@circuitdhs.com

Circuit de Haute Saintonge – La Grand Font – 17360 La Genétouze



Circuit de Haute Saintonge

J.P. Beltoise



Drapeau jaune et/ou feu jaune
Danger ralentir immédiatement.



Drapeau noir
Arrêt au prochain tour du véhicule.



Drapeau rouge et/ou feu rouge
Arrêt de la séance, rentrer aux stands lentement.



Drapeau à damiers
Fin de la séance, rentrer aux stands lentement.

Nom _____ Prénom _____

Date _____

Fait à _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé, bon pour accord »

Tampon

Règlement intérieur à renvoyer à GTRS sarl – 51 rue du Général-Patton – 33390 Blaye